

DÉPARTEMENT
d PUY-DE-DOME
COMMUNE
de CLERMONT-Fd

PUBLICITÉ FONCIÈRE ET CONSERVATION CADASTRALE

6463
anc. Mod. 30 Cad.
(Sept. 1970)

N° d'ordre
du document 1953
d'arpentage

Section KR

• Feuille

Cachet du Service d'origine.

Mutations pour 19____

CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DE CLERMONT-FERRAND

Hôtel des Impôts — Boulevard Barthélot
63053 CLERMONT FD CEDEX
Téléphone 37.51.31

Procès-verbal de délimitation (1)

Esquisse (1)

Numéro d'ordre au registre
de constatation des droits : _____

pour la constatation d'un changement de limite de propriété (1),
pour la rectification de limites figurées au plan cadastral (1),
établi _____ à la demande de :

Anciens propriétaires : Madame QUOIZOLA née MARTINIE Anne Marie

M. _____

Nouveaux propriétaires : Madame QUOIZOLA née MARTINIE Anne Marie

S.C.P. D'AVOCATS
A. GOUNEL - M. LIBERT
S. PUJO

35, rue Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 35 52 40
Fax 04 73 34 87 02

Madame QUOIZOLA, et Madame HASSENA

M. _____

M. _____

M. _____

par M. _____ (qualité (2))

(adresse) _____



Date de l'application provisoire sur le plan minute de conservation : _____ 19____

(1) Rayer la mention inutile. Préciser, le cas échéant, s'il s'agit d'une esquisse provisoire.
(2) Géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.

(Col. 2 et 7 à 15 à remplir par le Bureau du Cadastre)

(1) Porter la mention « F » pour les propriétés déjà inscrites au fichier immobilier. — (2) Ilot de propriété ou parcelle suivant le mode de numérotage du plan cadastral. — (3) Subdivisions fiscales.

II. — DÉTERMINATION DES CONTENANCES

E.L.C.-PARIS-11.

(1) Ilot de propriété ou parcelle suivant le mode de numérotage du plan cadastral.

COMMUNE
d CLERMONT-FD

Section K R

° Feuille

Echelle : 1/1000

5462 T

anc. Mod. 30 Cad
(Sept. 1970)

N° d'ordre
du document
d'arpentage } 1955

Tableau
d'assemblage } à modifier (1)
sans chang¹ (1)



Extrait du plan minute établi
- par le Bureau du Cadastre (1).
- par la personne agréée dans
les bureaux du Cadastre (1).
N° d'ordre au registre de con-
tation des droits : 6000
Cachet du Service d'origine :

Certification
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi
- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le
par M. _____, géomètre à _____ (1).

A CLERMONT-FERRAND

, le 5 décembre 1983

MME MASSENA

Melle MARTINIE

F. Hanna

André Quizola

Mme QUIZOLA

Née MARTINIE Anne Marie

Réf. 1031

Document d'arpentage dressé
par M. JAUSIONS Henri
Géomètre-Expert DPLG
72, Av. des Thermes (2)
à CHAMALIERES

Date : 25.11.83

Signature :

[Signature]

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).

(3) Préciser les nom et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc.).